|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2021 Consultation virtuelle des Conseillers, 8-18 juin 2021** |  |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 4** | **Document C21/50-F** |
| **5 mars 2021** |
| **Original: anglais** |
| Rapport de la Présidente du Groupe de travail du Conseil sur les  ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) | |
|  | |

|  |
| --- |
| Résumé  Le présent rapport rend compte des délibérations de la réunion virtuelle du GTC-FHR, qui a eu lieu les 25 et 26 janvier 2021.  Suite à donner  Les Conseillers sont invités à **prendre note** des travaux du GTC-FHR, à **examiner** les mesures identifiées dans le rapport et, le cas échéant, à **faire part de leurs vues** sur ces mesures.  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Références  *Document* [*C20/50*](http://www.itu.int/md/S20-CL-C-0050/en) *et* [*Décision 563 du Conseil*](https://www.itu.int/md/S19-CL-C-0142/en) |

Depuis les consultations virtuelles des Conseillers de 2020, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (GTC-FHR) a tenu une réunion virtuelle. cette réunion a eu lieu les 25 et 26 janvier 2021 sous la présidence de Mme Vernita Harris (États‑Unis d'Amérique), qui était assistée par les Vice-Présidents Mme Seynabou Seck Cisse (Sénégal), Mme Xian Persaud (Bahamas), M. Mohamed S. Ali Al Muathen Al Mazroei (Émirats arabes unis), Mme Archana Goyal Gulati (Inde), Mme D.V. Kalyuga (Fédération de Russie) et M. Vilem Vesely (République tchèque). Le rapport de cette réunion peut être consulté dans son intégralité à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0017/en>. Les délégués au Conseil sont invités à se reporter à ces rapports pour obtenir plus de précisions sur les différents points de vue exprimés pendant les débats.

# 1 Budget et questions financières

a) Élaboration du projet de budget biennal de l'Union pour 2022-2023  
(Document [CWG-FHR-12/2](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0002/en))

1.1 Le projet de budget biennal de l'Union pour 2022-2023 a été présenté par le secrétariat sur la base de la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires et des lignes directrices associées.

1.2 Le montant de l'unité contributive que doivent verser les États Membres, qui est de 318 000 CHF, a été maintenu, ce qui correspond à une croissance nominale zéro depuis 2016. Les charges et les produits sont alignés sans qu'il ne soit nécessaire de faire un prélèvement sur le Fonds de réserve.

1.3 Comme dans les budgets précédents, un taux de vacance d'emploi de 5% est appliqué, qui prend en considération les délais de recrutement, le travail à temps partiel et les congés sans solde. Néanmoins, la mise en œuvre du taux de vacance d'emploi posera des difficultés considérables dans la gestion des postes vacants et le processus de recrutement.

1.4 Le projet de budget pour 2022-2023 se chiffre, au total, à 326,186 millions CHF, soit 5,827 millions CHF de moins que le budget de 2020-2021. Le projet de budget pour 2022-2023 est inférieur de 3,768 millions CHF à ce que prévoit le plan financier.

1.5 Le projet de budget est basé sur le programme des activités de l'Union, qui comprend trois grandes manifestations:

– la Conférence de plénipotentiaires de 2022 (PP-22);

– la Conférence mondiale des radiocommunications de 2023 (CMR-23);

– l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, qui était initialement prévue pour 2020 et qui a été repoussée à 2022. Elle est financée par des financements différés provenant du budget 2020-2021.

1.6 Des crédits budgétaires d'un montant de 840 000 CHF ont été prévus dans le budget 2022‑2023 en vue de couvrir les charges récurrentes liées au COVID-19.

1.7 En ce qui concerne les produits, le montant des contributions mises en recouvrement a augmenté de presque 1 million CHF, augmentation provenant pour l'essentiel des Membres de Secteur et des Associés de l'UIT. Le montant des contributions mises en recouvrement des établissements universitaires a également légèrement augmenté.

1.8 On prévoit une diminution des produits provenant du recouvrement des coûts de quelque 5,8 millions CHF par rapport à 2020-2021, qui s'explique essentiellement par un montant inférieur des prévisions concernant les produits tirés de la parution de nouvelles publications prévue en 2022-2023, qui sera en partie contrebalancé par la hausse prévue des produits provenant du recouvrement des coûts pour les fiches de notification des réseaux à satellite (SNF).

1.9 Après la réunion du GTC-FHR, le budget sera révisé/mis à jour pour tenir compte:

– des résultats des travaux du GTC-FHR;

– des taux budgétaires en vigueur à compter de janvier 2021;

– de la partie axée sur les résultats, selon le principe d'imputation intégrale des coûts.

1.10 Le document contient deux annexes:

• Annexe 1 – Projet de budget 2022-2023 Ventilation des charges par Secteur et section.

• Annexe 2 – Volumes de la documentation sur la traduction, la composition et la reprographie.

1.11 Le Directeur du BR a apporté des clarifications concernant le montant budgété des produits tirés de la vente de publications pour 2022-2023. Il a informé le groupe que l'UIT-R n'a pas modifié son calendrier des publications principales. Si le montant budgété en 2022-2023 est inférieur à celui de 2020-2021, cela est lié à la parution de nouvelles publications dans les années suivant la CMR (nouvelles éditions de cinq publications principales publiées en 2020-2021, trois publications principales en 2022-2023 et de nouveau cinq publications principales en 2024-2025).

1.12 Certains délégués ont remercié le secrétariat et reconnu les efforts qu'il a accomplis pour élaborer le projet de budget pour 2022-2023. Ils ont noté avec satisfaction qu'il ne serait pas nécessaire de faire un prélèvement sur le Fonds de réserve pour équilibrer le budget 2022-2023.

1.13 En réponse aux questions de certains délégués, le secrétariat a apporté les éclaircissements suivants:

• L'AMNT ayant été reportée et conformément au Règlement financier et aux Règles financières de l'UIT, le montant budgété pour cette manifestation (698 000 CHF pour les charges directes et 700 000 CHF pour la documentation) est versé sur le Fonds de réserve. Ce montant sera ajouté au budget de l'UIT-T en 2022. Le projet de budget pour 2022-2023 ne contient aucune demande de ressources supplémentaires. La même approche sera adoptée pour la CMDT-21 si elle est à son tour reportée.

• La Directrice du BDT a informé les délégués que travaux préparatoires en vue de la CMDT étaient en cours et que la situation liée au COVID-19 était suivie de très près par le secrétariat.

• Le projet de budget révisé pour 2022-2023 qui sera soumis à la session de 2021 du Conseil présentera des informations plus détaillées.

• Des informations complémentaires ont été fournies concernant les crédits budgétaires, d'un montant de 840 000 CHF, prévus pour couvrir les charges récurrentes liées au COVID-19.

• La réactualisation des coûts liés aux conditions d'emploi à compter du 1er janvier 2021 n'aura pas d'incidence majeure sur le budget global.

• Comme prévu dans la Décision 1396 du Conseil, un montant de 1 million CHF a été transféré au Fonds ASHI. Afin de réapprovisionner ce Fonds, il est également envisagé d'augmenter les cotisations des nouveaux membres du personnel à ce Fonds, à compter de janvier 2022.

1.14 Le GTC-FHR a pris note du document. Le projet de budget biennal de l'Union pour 2022-2023 sera soumis à la session de 2021 du Conseil pour approbation.

b) Continuité des activités – Gestion de l'information (Document [CWG-FHR-12/3](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0003/en))

1.15 Le secrétariat a présenté le Document **CWG-FHR 12/3**, qui a été élaboré en réponse aux demandes formulées par les délégués lors de la deuxième consultation virtuelle des Conseillers (VCC-2) afin d'obtenir des renseignements plus détaillés sur le Document [**C20/53**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0053/en) relatif à la continuité des activités. Les informations complémentaires comprennent:

a) une proposition de calendrier de financement pour les sept prochaines années; et

b) des informations détaillées sur chacun des trois projets.

1.16 Il a été rappelé aux délégués que la continuité des activités entre dans le cadre du projet de développement de la capacité de gestion de la résilience de l'organisation (ORMS) de l'UIT, qui a été approuvé par le Conseil en 2017. Le rapport d'activité sur le projet ORMS figure dans le Document [**C20/15**](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0015/en).

1.17 Les trois projets portent sur les services institutionnels utilisés par les trois Bureaux et par le Secrétariat général pour fournir des services aux États Membres.

**Projet N° 1**: Il est nécessaire que le projet sur la gestion de l'information et des dossiers (8 millions CHF) soit lancé sans délai et qu'il soit assorti d'un calendrier serré, pour faire en sorte que les fonctionnaires puissent continuer à travailler sans interruption pendant le réaménagement de la Tour et du bâtiment Montbrillant en vue du relogement du personnel et pendant la période correspondante (2023-2025). Il est important de réduire la probabilité que les [risques liés au projet de bâtiment](https://www.itu.int/en/council/2020/Documents/007/007R1e-Complete-updated-Risk-Register.pdf) se matérialisent et qu'ils aient une incidence sur le Fonds pour le registre des risques liés au projet de bâtiment. Il a été rappelé aux délégués que le travail correspondant a déjà commencé avec la mise en lieu sûr des archives du BR situées dans le bâtiment Varembé, projet pour lequel le Conseil avait déjà spécifiquement approuvé l'affectation de 1,07 million CHF (Décision 619). Les enseignements tirés du plan directeur pour les locaux à l'ONU de New-York et des projets de rénovation de l'ONUG montrent qu'il existe un risque important de perte des dossiers officiels d'une organisation si ceux-ci ne sont pas gérés et préservés à temps.

**Projet N° 2**: Le lancement du projet sur les outils de travail de l'Union utilisant les technologies de l'information (3 millions CHF) est nécessaire pour garantir la continuité des activités après que certains produits informatiques que l'UIT utilise depuis des décennies arrivent en fin de vie. Ces produits sont notamment: a) les systèmes administratifs de l'UIT (ERP/CRM), qui devront être remplacés d'ici 2025 étant donné que le fournisseur (SAP) n'assurera plus de service d'appui pour la plate-forme actuelle; et b) le système de gestion des documents de l'UIT (Documentum et Microsoft SharePoint), étant donné que les fournisseurs n'assurent plus de services d'appui pour les versions actuelles. L'utilisation de plates-formes obsolètes constituent non seulement un risque, mais elle empêche également l'UIT de bénéficier des nouveautés technologiques (mise en place de processus pris en charge par l'intelligence artificielle/l'apprentissage automatique) et de réaliser des gains d'efficacité.

**Projet N° 3**: Le projet de site web de l'UIT (2 millions CHF) est nécessaire en vue de faire migrer l'intégralité du site web de l'Union vers une nouvelle plate-forme, ce qui garantira la continuité des activités, et de satisfaire aux demandes des États Membres concernant la publication de l'intégralité du contenu du site web dans les six langues de l'Union, ainsi que l'harmonisation du site et l'amélioration de sa facilité d'utilisation pour les délégués et les visiteurs. (Résolution 154 (rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires).

1.18 Le GTC-FHR a noté l'importance de ces projets et a demandé que toutes les demandes non financées par l'UIT soient regroupées dans un seul document qui sera soumis à la session de 2021 du Conseil pour examen. Le secrétariat a ajouté que toutes ces demandes n'étaient pas incluses dans les budgets biennaux 2020-2021 ou 2022-2023 et qu'elles devraient donc faire l'objet d'une décision du Conseil. Un délégué a encouragé l'UIT à mettre en œuvre le principe d'"Une UIT unie dans l'action" afin d'éviter les redondances et les chevauchements des tâches entre les Bureaux de l'UIT et les Départements du Secrétariat général.

c) Prévisions provisoires concernant l'excédent (financier) de 2020 (présentation verbale)

1.19 Le secrétariat a présenté verbalement les premiers résultats de la mise en œuvre du budget 2020, avant la clôture officielle des comptes, qui est fixée en mars 2021.

1.20 Les points importants étaient les suivants:

– Pour ce qui est des charges, les économies importantes réalisées sur les coûts liés aux voyages et aux bourses ont été en partie absorbées par les dépenses spécifiques au COVID‑19 (1,7 million CHF) et par le paiement annuel versé à l'Assurance mutuelle contre la maladie et les accidents du personnel des Nations Unies (UNSMIS), le nouveau régime d'assurance maladie de l'UIT (1,6 million CHF), se traduisant par des crédits budgétaires non dépensés s'élevant à quelque 9 millions CHF.

– Pour ce qui est des produits, on constate un manque à gagner considérable en termes de recouvrement des coûts. On a enregistré une perte de 1,5 million CHF en raison de l'annulation de Telecom, une perte de 1,5 million CHF concernant le traitement des fiches de notification et environ 1,5 million CHF de perte également concernant les ventes de publications. Les 3,6 millions CHF d'économies qui ont découlé de la mise en œuvre du budget serviront à alimenter le Fonds pour le registre des risques liés au projet de bâtiment, si les résultats de la mise en œuvre du budget 2020 le permettent.

1.21 Pour conclure, le secrétariat a indiqué qu'il n'est pas prévu de faire des économies importantes, si tant est qu'il y en ait, durant cette période. Il subsiste des inconnues qui sont susceptibles d'avoir des incidences sur les résultats pour 2020, tels que les produits différés et les provisions pour le rapatriement, qui devront être estimés moyennant une étude actuarielle, etc. Si des fonds sont disponibles, ceux-ci seraient utilisés en priorité pour financer les dépenses indiquées dans la Décision 619 pour 2021, qui se montent à 735 000 CHF.

1.22 Le GTC-FHR a pris note de cette présentation verbale et a demandé qu'un document d'information soit préparé pour résumer cette présentation, ainsi que les éventuelles présentations verbales suivantes, si possible.

1.23 Le secrétariat a indiqué qu'il est difficile de préparer un document sur l'excédent alors que les comptes ne sont pas clôturés. C'est pour cette raison qu'une présentation verbale a été effectuée dans l'attente des résultats de l'étude actuarielle, qui ne seront pas disponibles avant fin février ou début mars 2021. En dépit de cette difficulté, le secrétariat a publié un document d'information sur ce sujet (Document [**CWG-FHR-INF-12/3**](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-INF-0003/en)).

# 2 Examen de la présence régionale de l'UIT – Rapport de PwC (Documents CWG-FHR-12/4 et [CWG-FHR-12/9](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0009/en))

2.1 Le secrétariat a présenté le Document CWG-FHR-12/9 et a fait observer que PwC a présenté le Document CWG-FHR-12/4 à la seconde consultation virtuelle des Conseillers. Le secrétariat a noté que le Document CWG-FHR-12/9 porte sur le plan d'action, décrit au paragraphe 7 du rapport de PwC, qui comprend une feuille de route en trois phases proposant une période de mise en œuvre de trois ans à compter de l'approbation du rapport. Cette feuille de route est divisée en quatre composantes fonctionnelles, à savoir le positionnement stratégique, la coordination interne, le déploiement du futur modèle d'exécution et la gestion du changement, avec au total 50 recommandations. Le secrétariat a également noté que le rapport de PwC, ainsi que toutes les recommandations qu'il contient sont basés sur une proposition qui n'aurait pas d'incidence sur le plan du financement, autrement dit les changements proposés sont pensés de manière à rentrer dans l'enveloppe des ressources actuellement affectées à la présence régionale de l'UIT, sans qu'il ne soit nécessaire de solliciter de financements supplémentaires auprès des Membres.

2.2 Pour son analyse du plan d'action, le secrétariat a réparti les recommandations en trois grandes catégories, à savoir:

i) les recommandations qui relèvent de la compétence de la direction de l'UIT et qui sont déjà mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre;

ii) les recommandations qui relèvent de la compétence de la direction de l'UIT et qui n'ont pas encore été mises en œuvre;

iii) les recommandations qui ne relèvent pas de la compétence de la direction de l'UIT, parce qu'elles traitent de questions devant être examinées par le Conseil ou par les États Membres dans le cadre d'une conférence.

2.3 Le secrétariat a proposé que la mise en œuvre des recommandations de la première catégorie fasse l'objet d'une vérification par le GTC-FHR et que les recommandations de la deuxième catégorie soient incluses dans un plan d'action. Il a indiqué que les recommandations de la troisième catégorie devraient être examinées en détail par le GTC-FHR, avec l'assistance du secrétariat.

2.4 Le secrétariat a fait observer que le rapport est long et exigera un travail considérable de la part des délégués concernés, et que, par conséquent, il serait peut-être possible d'envisager la création d'un groupe ad hoc plus spécialisé, comme cela était proposé dans la contribution des États-Unis.

**Contribution des États-Unis d'Amérique: Mandat du Groupe ad hoc sur le rapport externe de PwC relatif à la présence régionale du Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines (Documents** [**CWG-FHR-12/16**](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0016/en) **et** [**CWG-FHR-12/DL-2**](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-210125-DL-0002/en)**)**

2.5 Le délégué des États-Unis a présenté la contribution. Faisant observer que le rapport de PwC est très long et que le GTC-FHR manquera de temps à sa réunion pour examiner correctement les recommandations, il a proposé la création d'un groupe ad hoc chargé d'examiner le rapport relatif à la présence régionale de l'UIT et de rendre compte de ses conclusions. Il a été noté qu'en raison du calendrier, il serait préférable que cette question soit examinée à la session de 2021 du Conseil, de manière à ce que l'on dispose de résultats à temps pour la CMDT-21. Les délégués ont ensuite échangé sur cette question.

2.6 À l'issue des discussions entre délégués, la Présidente a noté qu'il a été convenu de créer un groupe ad hoc chargé d'examiner la présence régionale de l'UIT et le rapport de PwC. Elle a indiqué que sur la base des discussions au sein du GTC-FHR, elle a demandé à Mme Stella Erebor (Nigéria) de présider le Groupe ad hoc, puis elle a invité Mme Erebor à prendre la parole. Après l'intervention de Mme Erebor, la Présidente a demandé aux délégués prenant part à la discussion de participer à l'élaboration du mandat du Groupe ad hoc et de faire rapport à la seconde journée de la réunion du GTC-FHR, en vue de finaliser la création du Groupe ad hoc.

2.7 À l'issue d'une concertation entre les délégués, les participants à la réunion ont approuvé le mandat et la composition du Groupe ad hoc sur l'examen de la présence régionale, qui sont détaillés ici:

Mandat

Le Groupe ad hoc du GTC-FHR sur l'examen de la présence régionale de l'UIT est chargé:

1) d'examiner et d'analyser les recommandations figurant dans le rapport de PwC, qui est présenté par le Secrétariat général dans le Document [C20/74](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0074/en);

2) d'examiner et de prendre en compte les propositions des États Membres de l'UIT ainsi que les observations formulées par le secrétariat, y compris par les Bureaux des radiocommunications, de la normalisation des télécommunications et du développement des télécommunications concernant l'amélioration de l'organisation et de l'efficacité de la présence régionale de l'Union, dans le but de promouvoir l'utilisation des télécommunications/TIC et de favoriser leur disponibilité dans le monde entier et en particulier dans les pays en développement, dans le cadre et dans le format du projet "Une UIT unie dans l'action".

3) d'analyser les incidences financières possibles des différentes options pour optimiser la structure de la présence régionale de l'UIT; et

4) de formuler des recommandations sur l'optimisation de la structure de la présence régionale et sur les méthodes et les approches pour améliorer l'efficacité de cette présence et de soumettre ces recommandations à la prochaine réunion du GTC-FHR, qui est prévue en mai 2021.

Composition et méthodes de travail

• Le Groupe ad hoc est présidé par Mme Stella Erebor (Nigéria), qui est assistée par les six (6) Vice-Présidents du GTC-FHR.

• Le Groupe ad hoc est ouvert à tous les États Membres et tous les Membres de Secteur.

• Le Groupe ad hoc devra utiliser des moyens et des méthodes de travail électroniques pour faire progresser ses travaux.

2.8 Le rapport du Groupe ad hoc fait l'objet d'un addendum au présent rapport (voir l'Addendum 1 au Document C21/50).

# 3 Ressources humaines

Rapports et statistiques – Mis à jour le 31 décembre 2019 (Document [CWG-FHR-12/13](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0013/en))

3.1 Le secrétariat a expliqué que les données de 2019 n'avaient pas encore été publiées en raison d'un changement de priorité et que le Département de la gestion des ressources humaines (HRMD) fournirait les données de 2020 avant la session de juin 2021 du Conseil.

3.2 Le rapport mis à jour présentera les récentes tendances en matière de ressources humaines sous la forme de tableaux, qui contiendront des informations essentielles, notamment sur le nombre total de fonctionnaires par Secteur, par grade, par nationalité, par sexe, les départs à la retraite, etc.

3.3 Même si les informations mises à jour ne seront fournies qu'en juin, les principales tendances observées en 2020 peuvent être résumées comme suit:

a) Le nombre total de fonctionnaires est resté stable au fil des années (684 fonctionnaires au total en 2019 et 691 en 2020).

b) En 2012, on observait une répartition équitable des fonctionnaires entre les catégories professionnelle et supérieure et la catégorie des services généraux et, depuis 2012, le nombre de fonctionnaires de la catégorie des services généraux diminue, tandis que le nombre de fonctionnaires dans les catégories professionnelle et supérieure augmente. Cette tendance se poursuit puisqu'en 2020, 59% des fonctionnaires faisaient partie des catégories professionnelle et supérieure, contre 58% en 2019.

c) Parmi les fonctionnaires de l'UIT, 53% sont des femmes. Les femmes ne représentent pas moins de 69,3% des fonctionnaires de la catégorie des services généraux, mais seulement 40,7% des fonctionnaires des catégories professionnelle et supérieure, ce qui montre la nécessité d'intensifier les efforts pour rendre les postes des catégories professionnelle et supérieure plus attractifs pour les femmes et ceux de la catégorie des services généraux plus attractifs pour les hommes.

d) Parmi les fonctionnaires, 40% ont entre 50 et 59 ans.

e) Concernant les départs à la retraite, on estime qu'au cours des cinq prochaines années, entre 2021 et 2025, 124 fonctionnaires de l'UIT prendront leur retraite.

Stratégie et plan de mise en œuvre pour les conditions de travail du personnel (présentation verbale)

3.4 Le Document [C20/INF/13](https://www.itu.int/md/S20-CL-INF-0013/en) a été soumis à la dernière consultation virtuelle des Conseillers. Il donne une description d'un processus et de mesures connexes visant à faire évoluer les méthodes et les conditions de travail actuelles au siège afin d'instaurer des pratiques modernes en prévision de la période de transition et au-delà, au sein du nouveau bâtiment du siège de l'UIT. Ce processus comprend deux phases pour le relogement du personnel: la première phase consistera à reloger le personnel des trois bâtiments actuels dans la Tour et dans le bâtiment Montbrillant (fin 2022). La deuxième phase consistera à reloger le personnel de ces deux bâtiments dans le nouveau bâtiment du siège en 2026.

3.5 Les priorités ont été définies à partir de consultations menées à plusieurs niveaux avec le personnel. La stratégie et le plan concernent le point 67 du registre des risques et les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) des Nations Unies en matière de gestion du changement. La Décision 619 du Conseil présente la répartition des coûts indirects nécessaires sans les fonds supplémentaires pour financer l'analyse de l'espace de travail et aux pratiques de gestion du changement connexes. À l'heure actuelle, une procédure d'appel d'offres a été menée à bien et un cabinet de consultants spécialisé dans la stratégie pour les espaces de travail a été sélectionné. Le contrat sera établi dans les semaines à venir. Les questions traitées dans la stratégie relative aux conditions de travail du personnel et dans le plan de mise en œuvre pourraient avoir des incidences sur la conception du nouveau bâtiment et sur l'attribution des espaces. L'UIT tiendra les délégués informés de l'état d'avancement.

# 4 Fraude et questions connexes (point permanent de l'ordre du jour)

a) Rapport du Groupe de travail de l'UIT sur les contrôles internes (Document [CWG‑FHR‑12/11](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0011/en))

4.1 La Directrice du BDT a présenté le Document CWG-FHR 12/11, qui donne un aperçu des actions menées jusqu'à présent par le Groupe de travail de l'UIT sur les contrôles internes.

4.2 Le taux de mise en œuvre de l'ensemble des recommandations connexes de l'Unité de l'audit interne, du Vérificateur extérieur des comptes et du CCIG sur la question est de 80%.

4.3 En novembre 2020, la direction de l'UIT a décidé de créer un tableau de bord de la conformité organisationnelle sur la base des recommandations du Vérificateur extérieur des comptes, du CCIG, du CCI et de l'Unité de l'audit interne. Cet outil permet à la direction de l'UIT et aux organes de contrôle (Unité de l'audit interne, Vérificateur extérieur des comptes et CCIG) d'avoir une vision claire des recommandations en cours et des risques liés à ces recommandations, de disposer de renseignements en temps réel sur les progrès accomplis concernant leur mise en œuvre ou l'atténuation des risques résiduels et d'envoyer de manière automatique des notifications et des rappels par courrier électronique, lorsque cela est nécessaire.

4.4 La Directrice du BDT a également informé les délégués que le système et les mesures ci‑après étaient en cours de mise en œuvre:

• Nouveau système de recrutement électronique et nouvelles procédures de mise en concurrence pour la sélection des consultants.

• Gestion et contrôle améliorés du recours aux consultants.

• Systèmes informatiques communs à l'échelle du BDT.

• Cadre de responsabilisation.

4.5 Concernant le cas de fraude survenu à Bangkok, le Conseiller juridique de l'UIT a informé les participants à la réunion que des sanctions disciplinaires ont été appliquées. Parallèlement, une action en justice a été intentée en Thaïlande et un cabinet d'avocats a été chargé de représenter l'UIT.

4.6 Les délégués ont accueilli ces informations avec satisfaction et salué les efforts déployés par le secrétariat.

b) Informations mises à jour concernant le processus de sélection d'une entreprise extérieure spécialisée dans les enquêtes sur la criminalité financière, suite au cas de fraude dans un bureau régional (présentation verbale)

4.7 Le secrétariat a présenté verbalement le processus de sélection d'une entreprise extérieure spécialisée dans les enquêtes sur la criminalité financière après le cas de fraude survenu dans un bureau régional. Depuis la réunion de 2020 du GTC-FHR et sur recommandation du CCIG, un cabinet de conseil a été engagé pour affiner les conditions relatives à la demande de propositions (RFP). La demande de propositions a été publiée et, en avril 2020, dix propositions ont été reçues. Le comité d'évaluation technique, qui est présidé par le Vice-Secrétaire général, a examiné les propositions et en novembre 2020, les candidats remplissant les critères d'acceptation ont présenté leurs propositions au comité d'évaluation technique. Début janvier 2021, le contrat a été signé avec l'adjudicataire, PwC, un grand cabinet de conseil. L'équipe de PwC chargée d'effectuer

la vérification juricomptable n'est pas la même que celle qui était chargée d'examiner la présence régionale. Les travaux ont été lancés et il a été convenu que le rapport final serait soumis au secrétariat de l'UIT avant le 1er mai 2021, à temps pour en faire part au Conseil à sa session de 2021.

Les résultats attendus aux termes du contrat sont les suivants:

a) Élaboration d'un rapport final sur l'ensemble des situations d'exposition au risque de fraude, les cas de fraude et les irrégularités et vulnérabilités financières identifiés. Ce rapport devra également inclure toutes les tâches effectuées ainsi qu'une évaluation de ces tâches, mais aussi des recommandations et des conclusions les concernant.

b) Élaboration d'un plan d'action en faveur du changement, portant sur toutes les conclusions et recommandations correspondantes du Vérificateur extérieur des comptes, de l'auditeur interne et du CCIG.

4.8 Si un cas de fraude était découvert au cours des travaux principaux de PwC, les éventuelles enquêtes correspondantes seraient menées conformément aux textes administratifs applicables de l'UIT, mais ne seraient pas achevées avant le 1er mai 2021. En principe, ces enquêtes seraient également menées par PwC. En réponse à une demande d'éclaircissement, le secrétariat a indiqué que le mandat couvre l'exposition globale de l'Union au risque de fraude, ainsi que la survenue possible des cas de fraude. Le mandat ne vise pas à réexaminer le cas de Bangkok, qui entre temps a été clôturé sur le plan administratif, ni les procédures disciplinaires associées. Comme le Conseiller juridique l'a expliqué, le secrétariat de l'UIT ne travaille actuellement plus que sur le renvoi de l'affaire aux autorités thaïlandaises.

# 5 Gestion des risques

Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action pour la gestion des risques (Document [CWG‑FHR‑12/7](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0007/en))

5.1 Le secrétariat a présenté le rapport final du projet de mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer le Cadre de l'UIT relatif à la gestion des risques. Ce rapport est basé sur les rapports d'activité qui ont déjà été présentés au GTC-FHR et à la consultation virtuelle des Conseillers et il vient confirmer la bonne mise en œuvre des dix mesures qui ont été définies dans le plan d'action. Il a été rappelé aux délégués que le Conseil a déjà approuvé par correspondance les versions révisées de la Politique de l'UIT en matière de gestion des risques et de la Déclaration de l'UIT relative à la propension au risque, ainsi que la création d'une fonction de gestion des risques et de contrôle interne dans les limites du budget disponible. Le rapport présente l'ensemble des activités qui ont été menées suite à la seconde consultation virtuelle des Conseillers, y compris l'élaboration du manuel de gestion des risques, les deux séries d'ateliers internes et l'élaboration du registre des risques à l'échelle de l'Union tout entière, et du tableau de bord de la gestion des risques. Le registre et le tableau de bord ont été présentés brièvement au groupe. Le projet ayant été mené à bien, les recommandations connexes du CCIG ainsi que les neufs conditions définies dans le rapport publié en 2020 par le CCI concernant la gestion des risques institutionnels. Plusieurs délégations ont pris la parole pour saluer le travail accompli par le secrétariat sur cette question.

# 6 Suivi relatif aux recommandations du Vérificateur extérieur (Document [CWG-FHR-12/8](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0008/en))

6.1 Le Document CWG-FHR 12/8 a été présenté. Il indique l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations en suspens du Vérificateur extérieur à la fin de décembre 2020.

6.2 À la suite de la vérification des comptes de 2019, le secrétariat a reçu huit nouvelles recommandations et, à ce jour, 26 recommandations sont toujours considérées comme étant en cours de mise en œuvre.

6.3 D'une manière générale, le taux de mise en œuvre est bon vu le grand nombre de nouvelles recommandations formulées en 2018. Les sujets visés sont principalement liés à la présence régionale et au contrôle interne, avec la création d'un groupe dédié pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces recommandations, comme l'a expliqué précédemment en détail la Directrice du BDT.

6.4 Il a été indiqué que la situation liée au COVID-19 et le télétravail en place depuis mars 2020 ont retardé la mise en œuvre de certaines recommandations, étant donné que les vérificateurs extérieurs étaient dans l'incapacité matérielle de réaliser leur vérification sur place et ne pouvaient donc pas vérifier certaines recommandations, dont neuf formulées entre 2015 et 2018 et toujours considérées comme étant en suspens. En réalité, ces recommandations ont été mises en œuvre par l'UIT, mais elles doivent désormais être contrôlées par les vérificateurs extérieurs lors de leur vérification des comptes de 2020. Cette mesure, à elle seule, améliorera notablement le taux de mise en œuvre qui figure actuellement dans le Document CWG-FHR 12/8.

6.5 Le GTC-FHR a exprimé sa préoccupation concernant les recommandations restées en suspens et leurs incidences éventuelles. Des échanges ont également eu lieu pour savoir s'il était pertinent de classer les recommandations selon leur caractère urgent ou leur importance et le secrétariat a précisé que toutes les recommandations sont considérées comme étant importantes et qu'il est déterminé à toutes les traiter dans les meilleurs délais.

6.6 Un délégué a également expliqué qu'il serait pertinent que les futurs rapports incluent non seulement les recommandations en suspens, mais aussi les délais de mise en œuvre et le département ou l'unité spécifiquement chargé du suivi de chaque recommandation.

# 7 Rapport financier sur le projet de locaux du siège de l'Union (Document [CWG‑FHR-12/5](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0005/en))

7.1 La représentante du secrétariat a présenté le document **CWG-FHR-12/5**, qui contient le **rapport financier sur le projet de locaux du siège de l'Union**. Elle a annoncé que le projet respecte les délais prévus et le budget. Elle a également expliqué avec satisfaction que le financement du projet est assuré grâce à l'approbation de la seconde tranche du prêt, d'un montant de 138 millions CHF, par les autorités suisses. Le Document **CWG-FHR-12/5** contient des informations sur l'estimation des coûts du projet qui a été reçue fin novembre.

7.2 Comme indiqué dans le document, la différence entre les coûts estimés et le budget alloué est de +1,3%, soit une précision de ± 10%, un taux normal à ce stade de la conception. La représentante du secrétariat a rappelé le graphique explicatif figurant dans le Document **CWG‑FHR-12/5** quia également été présenté à la session extraordinaire du Conseil en septembre 2019. Elle a confirmé que le secrétariat attendra de connaître les coûts réels après l'appel d'offres qui sera lancé en 2022 auprès des entreprises générales. Une partie "options de conception" sera incluse dans l'appel d'offres afin d'éviter tout risque de dépassement. Elle obligera les candidats à indiquer les coûts respectifs de chaque option. Le secrétariat éliminera ensuite toutes les options dont les coûts dépassent les limites du budget approuvé. Cette procédure permet de ne pas éliminer, à ce stade, les options qui pourraient éventuellement/probablement être incluses dans le contrat de l'entreprise générale et qui resteraient dans les limites du budget approuvé. Cela peut permettre d'obtenir un bâtiment encore plus optimal, mais toujours dans les limites du budget.

7.3 La représentante du secrétariat a indiqué que des mesures d'atténuation seront mises en place pour surveiller les coûts afin d'éviter ainsi tout dépassement. En réponse à une question du Mexique concernant le suivi, elle a expliqué que l'équipe du projet identifiera une autre solution en matière de conception qui soit conforme au plan technique et moins coûteuse. Elle a confirmé que le secrétariat est en contact avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment l'équipe de projet du Plan stratégique patrimonial (SHP) de l'ONUG et l'OIT, afin de les consulter et de profiter de leur expérience concernant le choix de la stratégie relative au contrat avec l'entreprise générale. La représentante du secrétariat a également rappelé qu'une provision pour imprévus d'un montant de 12,6 millions CHF est prévue dans le budget alloué mais qu'il a été décidé de ne pas utiliser cette somme jusqu'au début des travaux de construction.

7.4 Initialement, le montant du Fonds pour le registre des risques s'élevait à 1,42 million CHF. À la fin de l'exercice 2020, 3,6 millions CHF supplémentaires ont été versés sur ce Fonds. Le montant du Fonds pour le registre des risques s'élève désormais à 5,02 millions CHF. Si possible, le secrétariat affectera un montant supplémentaire au Fonds, à titre de priorité conformément à la Décision 5 (Rév. Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires. Le Japon a suggéré d'ajouter le montant du dépassement estimé au Fonds pour le registre des risques et la représentante du secrétariat a expliqué que ces coûts sont déjà inclus dans le registre des risques mais ne font pas l'objet d'une ligne unique. Un délégué de la Russie a écrit un message dans la fenêtre de discussion pour demander que cette question soit traitée et il a été décidé d'identifier les lignes concernées et de discuter de cette question à la réunion suivante du Groupe MSAG.

7.5 Le Président du Groupe MSAG a pris la parole pour expliquer que le Groupe n'est pas parvenu à un accord sur la manière de procéder concernant les estimations de coûts, ce qui a empêché le Groupe de proposer au GTC-FHR une position reflétant un consensus, mais qu'il considère, à titre personnel, que la recommandation formulée par les professionnels de l'UIT est une recommandation réfléchie et prudente qui indique une nouvelle fois le montant maximum pouvant être consacré au projet de construction et traite les estimations de coûts de manière raisonnable, en reconnaissant les limites de leur exactitude. La représentante du secrétariat a remercié le Président du Groupe MSAG pour son soutien.

Contribution de la Présidente du GTC-FHR: Discussions du Groupe MSAG sur le financement du Fonds pour le registre des risques pour le nouveau bâtiment du siège de l'UIT (Document [CWG‑FHR-12/10](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0010/en))

7.6 Le Président du Groupe MSAG a présenté le document CWG-FHR 12/10, qui contient des extraits pertinents des rapports des réunions du Groupe MSAG durant lesquelles des discussions ont eu lieu sur l'importance d'un financement adéquat du Fonds pour le registre des risques.

7.7 Le secrétariat a rappelé aux participants à la réunion que le Fonds a été créé en 2019, même s'il n'était pas prévu dans le Plan financier pour la période 2020-2023. Fin 2019, le Secrétaire général a déjà approuvé un réapprovisionnement du Fonds d'environ 1,4 million CHF et il est prévu d'alimenter le Fonds avec 3,6 millions CHF provenant des excédents budgétaires. Le réapprovisionnement devrait se poursuivre, si la situation le permet. À l'avenir, il faudra examiner l'inclusion de crédits budgétaires pour réapprovisionner le Fonds pour le registre des risques lors de l'élaboration du Plan financier pour la période 2024-2027.

7.8 Le GTC-FHR a pris note de ce document.

# 8 Contribution de la Fédération de Russie: Élaboration d'une méthode pour le calcul des contributions en nature (Document [CWG-FHR-12/15](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0015/en))

8.1 La Fédération de Russie a présenté le Document CWG-FHR 12/15, dans lequel il est demandé au secrétariat:

• d'élaborer des lignes directrices générales concernant les contributions financières et d'une autre nature apportées par les États Membres de l'UIT, les Membres de Secteur et les autres partenaires pour les initiatives régionales, qui reposeraient sur les principes et les critères découlant de leurs mandats définis dans le *décide* de la Résolution 17 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT et comporteraient des dispositions détaillées incluant ces principes.

8.2 Ces dispositions devraient inclure:

• des critères permettant aux États Membres de classer correctement les ressources du projet qui sont des contributions en nature;

• une méthode élaborée pour calculer les contributions en nature apportées par les États Membres au budget des projets pour la mise en œuvre des initiatives régionales, fondée sur le regroupement, si possible, de projets types ayant un contenu analogue, comprenant la structure générale de l'accord correspondant entre l'UIT, les États Membres et les partenaires et tenant compte de la législation en vigueur dans le pays, des dispositions du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT, des dispositions des normes IPSAS sur la question et d'autres documents pertinents pour aider les États Membres à identifier et à mettre en œuvre des possibilités adéquates.

8.3 Un rapport devrait en outre être soumis au Conseil de l'UIT, chaque année, décrivant l'expérience acquise dans la mise en œuvre des initiatives régionales, y compris des projets ayant reçu des contributions en nature.

8.4 Les délégués et le secrétariat se sont félicités de cette contribution.

8.5 Le GTC-FHR a décidé que la Fédération de Russie et le secrétariat travailleront de concert pour élaborer une méthodologie de calcul des contributions en nature et feront rapport à la prochaine réunion du GTC-FHR.

# 9 Contribution de la République du Bélarus, de la République d'Ouzbékistan et de la Fédération de Russie: Propositions visant à clarifier les dispositions de l'Annexe 2 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT, intitulée "Règles, procédures et arrangements financiers applicables aux contributions volontaires et aux fonds d'affectation spéciale" (Document [CWG‑FHR‑12/14](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0014/en) (Rév.1))

9.1 La Fédération de Russie a présenté le Document CWG-FRH-12/14, qui est une contribution de la République du Bélarus, de la République d'Ouzbékistan et de la Fédération de Russie.

9.2 Ce document contient des propositions de modification de l'Annexe 2 du Règlement financier et des Règles financières de l'UIT, intitulée "Règles, procédures et arrangements financiers applicables aux contributions volontaires et aux fonds d'affectation spéciale".

9.3 Comme l'a suggéré le secrétariat, le GTC-FHR a décidé que cette contribution, ainsi que la méthodologie de calcul des contributions en nature, seraient examinées plus en détail à la réunion suivante du GTC-FHR (point 10 de l'ordre du jour).

# 10 Rapports du CCI sur les questions concernant l'ensemble du système des Nations Unies pour 2019-2020 et recommandations à l'intention des chefs de Secrétariat et des organes délibérants (Document [CWG-FHR-12/6](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0006/en))

10.1 Les délégués ont exprimé leur satisfaction à l'égard du rapport, qui mérite d'être examiné très attentivement par le Groupe de travail, notamment concernant les Recommandations 3 et 4 du Rapport JIU/REP/2020/1 du CCI, intitulé "Examen des progrès accomplis par les entités du système des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête", et ont souhaité savoir pourquoi le secrétariat a indiqué "ne pas accepter" pour ces deux recommandations.

10.2 Le secrétariat a expliqué que les recommandations formulées à l'intention des organes délibérants constituent uniquement des suggestions dont les délégués peuvent tenir compte et que ce point pourrait être modifié pour indiquer qu'un examen plus approfondi est nécessaire. Le secrétariat a également expliqué qu'à l'heure actuelle, la décision d'ouvrir une enquête incombe au Secrétaire général de l'UIT. Le secrétariat de l'UIT a déjà demandé au Conseil de l'UIT d'autoriser le financement d'un nouveau poste d'enquêteur (grade P4 ou P5) au moyen du Fonds de réserve de l'Union étant donné qu'à ce jour, il n'existe aucun poste officiellement consacré à cette fonction. Cette demande a été examinée à la seconde consultation virtuelle des Conseillers et la création d'un poste d'enquêteur (grade P5) devrait être approuvée par correspondance dans les prochaines semaines.

10.3 Les délégués ont estimé qu'il y a un décalage entre les explications données et la décision de ne pas accepter les recommandations susmentionnées et qu'il est nécessaire d'examiner ces recommandations de façon plus approfondie. Il a été décidé qu'un groupe réduit du GTC examinera cette question afin qu'un document révisé contenant des éclaircissements sur l'acceptation et la mise en œuvre des recommandations soit présenté au Conseil à sa session suivante.

# 11 Incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement et les activités de l'UIT (Document [CWG-FHR-12/12](https://www.itu.int/md/S21-CWGFHR12-C-0012/en))

11.1 Le secrétariat a présenté le Document CWG-FHR 12/12.

11.2 En réponse à une demande formulée à la seconde consultation virtuelle des Conseillers (VCC-2), le Document VC\13 (Rév.1) a été mis à jour pour faire état des progrès réalisés depuis la VCC-2 concernant les incidences de la pandémie actuelle sur le fonctionnement et les activités de l'UIT, mais aussi des mesures prises pour faire face au COVID-19.

11.3 L'UIT a mis en œuvre un grand nombre de mesures pour continuer de fournir des services de manière ininterrompue durant la pandémie, comme souligné dans la Partie 3. Les fonctionnaires travaillent depuis chez eux et l'accès aux locaux du siège de l'UIT est strictement réservé aux personnes qui doivent se rendre sur place pour réaliser des tâches officielles essentielles qui ne peuvent être effectuées à distance. L'UIT a mis en place diverses mesures d'atténuation qui, jusqu'à présent, se sont révélées efficaces.

11.4 Les campagnes de vaccination contre le COVID-19 devraient être lancées début 2021. Les fonctionnaires de l'UIT seront invités à se faire vacciner dans leur pays d'affectation. Par la suite, lorsque des vaccins à dose unique seront disponibles, la vaccination contre le COVID-19 devrait devenir une condition pour pouvoir emprunter des vols internationaux. Pour faire en sorte que les fonctionnaires de l'UIT puissent à nouveau effectuer des voyages officiels, l'Union suivra l'évolution de l'approvisionnement en vaccins contre le COVID-19 et elle achètera, si possible, des vaccins à dose unique ou proposera des parcours de soins afin que les personnes effectuant des voyages officiels puissent se faire vacciner.

11.5 En décembre 2020, Zoom Video Communications Inc. a indiqué que les autorités des États‑Unis ont délivré des licences générales autorisant Zoom à fournir des services aux pays approuvés pour les travaux officiels des Nations Unies, des institutions, programmes et Fonds spécialisés et des organisations apparentées. Zoom peut donc autoriser une utilisation sans restriction de sa plate-forme pour les réunions statutaires et officielles de l'UIT. Cisco a annoncé l'arrivée de la nouvelle version de WebEx au premier trimestre de 2021 pour permettre aux organes délibérants de se réunir via WebEx, qu'ils travaillent exclusivement ou partiellement à distance.

11.6 Toutes les réunions et les manifestations de l'UIT sont tenues en ligne. Depuis la publication du dernier rapport, nous avons organisé la consultation virtuelle des Conseillers en novembre 2020, mais aussi ITU Virtual Digital World 2020, des webinaires de l'UIT sur les systèmes à satellite, la réunion du GCNT ainsi que les séminaires régionaux des radiocommunications et le Séminaire mondial des radiocommunications de 2020 (WRS-20), entre autres. La durée du séminaire WRS-20 a été prolongée à deux semaines et, pour la première fois, les séances plénières du séminaire étaient ouvertes aux entités et aux personnes ne faisant pas partie de l'UIT tandis que les ateliers étaient réservés aux Membres du Secteur UIT-R.

11.7 L'UIT a pris des mesures afin que le passage à la sphère entièrement virtuelle puisse être opéré pour les manifestations et les réunions. L'organisation des manifestations a été repensée pour faciliter la participation en ligne des personnes dans le monde entier, notamment en réduisant le nombre d'heures par jour et en augmentant le nombre de jours par rapport aux manifestations physiques.

11.8 Dans le souci d'assurer la continuité des activités des organes directeurs de l'Union, les Conseillers ont décidé d'organiser des consultations virtuelles afin d'examiner les sujets les plus urgents pour l'Union et de formuler des propositions de conclusions, qui sont approuvées soit lors de la session physique suivante du Conseil, soit par correspondance concernant les sujets appelant de la part du Conseil une décision urgente. La VCC-1 s'est tenue en juin 2020 et la VCC-2 a été organisée en novembre 2020. Ces consultations virtuelles ont permis aux États Membres d'examiner la plupart des points initialement inscrits à l'ordre du jour de la session physique de 2020 du Conseil.

11.9 Concernant le paiement des contributions des États Membres de l'UIT, les données chiffrées les plus récentes ont tendance à montrer que le taux de paiement est similaire à celui des années précédentes. En décembre 2020, 94% des contributions dues par les États Membres avaient déjà été reçues et, concernant les contributions de 2021, 40% ont été reçues. Nous assurons toujours un suivi rigoureux des débiteurs.

11.10 En résumé, le personnel de l'UIT s'est adapté de façon admirable aux circonstances. Des mesures d'atténuation ont été mises en place de façon précoce et ont porté leurs fruits, et de nombreux enseignements importants ont été retenus en ce qui concerne les modalités de travail flexibles, ce qui sera particulièrement utile dans le cadre du projet de nouveau bâtiment.

11.11 Un délégué a exprimé sa préoccupation concernant les recettes futures de l'Union. Le secrétariat a informé les participants à la réunion que le taux de paiement des contributions des Membres était similaire à celui des années précédentes.

11.12 En réponse à la demande d'un délégué, la Directrice du BDT a informé les participants à la réunion que de nombreux pays avaient demandé au BDT de les appuyer dans l'élaboration de leurs plans nationaux pour les télécommunications d'urgence en 2021.

11.13 Le GTC-FHR a salué les efforts déployés par le secrétariat pour mener à bien de main de maître ce travail ardu en cette période difficile.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_